

# Rapport d'activité 2025

## Pôle Protection de l'Enfance

**SAEMO 68**

**Colmar, Mulhouse Bassin et Mulhouse Flandres**

4 Rue de Mulhouse  
68000 COLMAR  
03.89.80.19.99

1. EDITO
2. MISSIONS ET PRESTATIONS DELIVRÉES
3. FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE
4. DÉMARCHE D'AMELIORATION CONTINUE DE LA PRESTATION
5. RESSOURCES HUMAINES (31.12.2025)
6. CONCLUSION



## 1. EDITO

L'année 2025 s'inscrit dans la continuité des dynamiques engagées par les professionnels du SAEMO 68 les années précédentes. Elle a été marquée par des temps d'échange réguliers avec la PJJ et la CeA afin de rendre compte de la mise en œuvre des actions préconisées à la suite du contrôle de fonctionnement conjoint engagé au printemps 2023. Bien que ce contrôle ne soit, à ce jour, pas encore clôturé, l'ensemble des actions attendues a été réalisé par le service, et les démarches nécessaires sont désormais engagées pour permettre l'aboutissement de ce processus au printemps 2026.

À noter que le SAEMO 68 est désormais une entité unique (cf. arrêté portant regroupement du SAEMO 68 et du SAEMOH en octobre 2025).

La nouvelle autorisation, davantage en adéquation avec l'activité réalisée, ainsi que la perspective d'une nouvelle habilitation justice au cours de l'année 2026, viendront consacrer le travail conséquent mené depuis plusieurs années autour de la structuration juridique du service. L'activité, quant à elle, poursuit sa progression, observée depuis 2023, et reste en croissance malgré la multiplicité des contraintes.

L'année 2025 aura, une nouvelle fois, été riche en rebondissements. L'arrêt soudain, en milieu d'année, des crédits non reconductibles (CNR) liés à l'expérimentation FILE ACTIVE a nécessité une réorganisation rapide du service, tout en assurant la continuité des interventions engagées. À cela s'est ajoutée la nécessité d'opérer un redéploiement de postes éducatifs de la mission AEMO vers la mission AEMO-R sur le site de Mulhouse (+3 ETP), la création d'un poste de Responsable Accompagnement et Qualité à l'échelle intersites pour piloter la démarche d'amélioration continue, ainsi que le renforcement du temps de psychologue à hauteur de 0,30 ETP sur le site de Mulhouse.

Dans ce contexte, les professionnels du service ont, une nouvelle fois, fait preuve d'une forte capacité d'adaptation et d'un engagement constant. Malgré l'iniquité des ratios de mesures suivies par les personnels éducatifs, toujours aussi élevés en AED et en AEMO « classique » (30 dans le Haut-Rhin contre 27 dans le Bas-Rhin), ils ont su maintenir l'exigence que revêt ce métier et répondre présents auprès des mineurs et de leurs familles. Je tiens à rappeler que l'objectif d'une meilleure équité territoriale, notamment en AED et en AEMO, reste une priorité.

Parallèlement, le service a poursuivi le développement et la consolidation de ses partenariats afin de favoriser l'ouverture sur l'extérieur des enfants accompagnés, et je m'en réjouis. La signature de conventions avec des clubs sportifs (plongée, judo, ...), ainsi qu'avec des ludothèques – entre autres – permet d'offrir de nouvelles perspectives, en facilitant l'accès des enfants accompagnés à des espaces de socialisation et d'épanouissement.

Dans cette dynamique, les travaux engagés autour de la mesure unique, en lien avec les orientations portées par la CeA, ainsi que le développement des médiations individuelles et collectives s'inscriront pleinement dans nos perspectives pour 2026, avec une ambition constante : ajuster nos pratiques au plus près des besoins des mineurs et de leurs familles.

## 2. MISSIONS ET PRESTATIONS DELIVRÉES

D'une part, le service AEMO 68 est désigné par le Juge des Enfants pour exercer des mesures d'Assistance Éducative en Milieu Ouvert (AEMO), telles que définies aux articles 375 et suivants du Code civil. D'autre part, il intervient à la demande de la Collectivité européenne d'Alsace (CeA) dans le cadre de l'Aide Sociale à l'Enfance, en assurant la mise en œuvre de mesures d'Aide Éducative à Domicile (AED) et d'Aide Éducative à Domicile Renforcée (AED-R), conformément à l'article L.222-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF).

Le service accompagne ainsi plus de 1 600 mineurs âgés de 0 à 18 ans, ainsi que leurs familles, sur l'ensemble du territoire haut-rhinois. Sa capacité d'adaptation, conjuguée à la volonté affirmée de la CeA — chef de file et financeur de la protection de l'enfance — d'ajuster l'offre aux besoins repérés, a permis une diversification progressive des modalités d'intervention, tant dans le champ judiciaire qu'administratif.

Le SAEMO 68 est organisé autour de trois implantations territoriales : Colmar, Mulhouse Bassin et Mulhouse Flandres. Les sites de Mulhouse et Colmar sont distants d'environ 50 kilomètres, assurant ainsi une couverture équilibrée du département.

La nouvelle autorisation date d'octobre 2025. La capacité autorisée du service est actuellement fixée à :

- 1 847 mesures d'AEMO,
- 307 mesures d'AED,

L'expérimentation FILE ACTIVE, mise en place en 2023 pour répondre aux mesures en attente et aux accompagnements exercés par défaut, a pris fin en juin 2025, les crédits non reconductibles alloués à cette expérimentation n'ayant pas été renouvelés.

### 2.1 L'activité

#### L'ACTIVITE de la mission AEMO-H

	2023	2024	2025
Agrément	25	25	25
Capacité financée	25	25	25
Journées théoriques (taux d'occupation fixé à 97%)	9125	9125	9125
Journées prévisionnelles	9125	8851	8851
Journées réalisées	10971	10854	10676
Ecart jours réalisés/prévisionnelles	1846	2003	1825
Effectif au 31 décembre	28	30	30
Taux d'occupation	120,2%	118,9%	117%
Nombre de bénéficiaires suivis dans l'année	57	56	62

L'écart lié entre l'activité prévisionnelle et l'activité réalisée s'explique par le fait qu'il y ait un poste éducatif supplémentaire pour répondre aux besoins sur la mission AEMO-H. Le service exerce non pas 25 mesures d'AEMO-H mais bien 30 mesures. Le taux d'occupation réel sur la mission AEMO-H à l'année est donc de 97,50%.

Par ailleurs, 85 hébergements de mineurs suivis par la mission ont été assurés en 2024 (22 dans le cadre de l'urgence et 63 ont été programmés). Pour rappel, la mission AEMO-H peut héberger des mineurs, avec l'accord de leurs parents et en informant le Juge des enfants, dans le cadre d'un hébergement exceptionnel, ponctuel ou périodique.

## L'ACTIVITE du SAEMO 68 (hors AEMO-H)

	2023	2024	2025
Agrément	2123	2123	2123
Capacité financée	1709	1534	1534
Journées théoriques (taux d'occupation fixé à 97%)	774 895	774 895	752 995
Journées prévisionnelles (en équivalence classique)	774 895	751 648	730 406
Journées réalisées (en équivalence classique)	672 681	687 438	705 706
Ecart jours réalisées/prévisionnelles	-102 214	-64 210	-24 700
Effectif au 31 décembre	1497	1588	1391
Taux d'occupation	86,8%	88,7%	93,7%

### Commentaires concernant l'activité du service :

L'année écoulée a encore une fois mis en lumière la nécessité de réajuster l'offre de service en fonction des besoins observés sur le terrain. Le redéploiement de postes de la mission AEMO vers l'AEMO-R en 2025 sur le site de Mulhouse illustre cette dynamique d'adaptation.

Les listes d'attente très importantes révèlent l'urgence de proposer des accompagnements renforcés, au plus près du quotidien des mineurs et de leurs familles. Par ailleurs, la non-exécution de certaines décisions de placement accentue l'engorgement des services et pèse durablement sur les équipes, fragilisant l'attractivité des métiers et contribuant au taux d'absentéisme des personnels éducatifs.

### Les mesures en attente

Au 31.12.2025, le récapitulatif des mesures en attente de mise en œuvre par mission était le suivant :

48 mineurs étaient en attente d'un placement, dont :

- 40 accompagnés dans le cadre d'une mesure d'AEMO
- 5 accompagnés dans le cadre d'une mesure d'AEMO-R
- 1 accompagné dans le cadre d'une mesure AEMO-H
- 2 mineurs étaient sans suivi et en attente d'une AEMO

143 mineurs étaient en attente d'une mesure d'AEMO Renforcée, dont :

- 79 accompagnés dans le cadre d'une mesure d'AEMO
- 1 mineur accompagné dans le cadre d'une mesure d'AEMO-H
- 35 mineurs étaient en attente d'une mesure d'AEMO transitoire
- 25 mineurs étaient en attente d'une mesure d'AEMO-R
- 3 mineurs étaient pris en charge dans une autre structure dans l'attente d'une AEMO R

21 mineurs étaient en attente d'une mesure AEMO avec Hébergement dont :

- 14 accompagnés dans le cadre d'une mesure d'AEMO
- 7 mineurs en attente d'une AEMO transitoire

165 mineurs en attente d'une mesure d'AEMO, dont :

- 4 mineurs avec un démarrage ultérieur (placement en cours)
- 6 mineurs pris en charge dans une autre structure dans l'attente d'une mesure d'AEMO
- 4 mineurs bénéficiant d'une mesure d'AEMO-R et en attente d'une mesure d'AEMO

## 2.1 Mouvements (admissions et sorties)

AU 31/12/2025	JUDICIAIRES	AED	AEMO-H	TOTAL
<b>TOTAL MESURES ENTREES</b>	739	142	23	904
<b>TOTAL MESURES SORTIES</b>	710	97	25	832
<b>TOTAL MESURES EN COURS</b>	1110	250	31	1391

SORTIES - Motifs de sortie	AED	AED JM	AED-R	AEMO	AEMO-H	AEMO-R	File Active - AEMO
Aggravation du danger	1		1	2	6	9	
Amélioration de situation	15			126		8	1
Arrêt à échéance	30	2	7	120	3	23	3
Autre	4			29	2	3	6
Autre Mesure de Milieu Ouvert	1			1		1	4
Décision de la famille	3			1		2	
Dessaisissement				10		11	5
Fin anticipée	5		2	90	1	15	2
Fin prise en charge File Active							7
Inefficiences de la mesure				14			
Judiciarisation	13		1	7			
L'utilisateur a déménagé	2			8			1
L'utilisateur a rejoint une destination inconnue				2			1
L'utilisateur est majeur	7	1		50	4	3	3
L'utilisateur est réorienté (AEMO->AED)				3			
Mainlevée	2			70	3	18	5
OPP				6	3	2	
Placement Judiciaire				27	3	9	2
<b>Total général</b>	<b>83</b>	<b>3</b>	<b>11</b>	<b>566</b>	<b>25</b>	<b>104</b>	<b>40</b>

<b>SORTIES - Orientations de sortie</b>	<b>AED</b>	<b>AED JM</b>	<b>AED-R</b>	<b>AEMO</b>	<b>AEMO H</b>	<b>AEMO-R</b>	<b>File Active - AEMO</b>
Accueil de jour				18		3	8
AED	2			3			
AED jeune majeur		1					
AEMO	2		2	6		1	1
AEMO H				5		3	
AEMO-R	3			3			3
Amélioration de situation	17	1	3	90	2		
Arrêt à échéance	9			138	1	8	
Autre	2		2	35		6	2
Basculement au pénal				1	1		
Basculement sur site AEMO Colmar						1	
Clôture en assistance éducative				13	2	18	1
Déménagement	2			19		11	5
Etablissement protection de l'enfance				1			
Ets de santé	3						
Ets social (MECS, maison relais,...)				1		2	
Famille d'accueil					1	1	
Inconnue						1	
Main levée				85	1	10	2
Médiation Familiale				1			
MJIE	7			2			1
Modification statut juridique	1			1	1		
Non adhésion sans suite	2			16		2	
Non-lieu à AE				2	1	1	2
Placement				33	9	16	
Placement à domicile	1		1	19		3	9
Placement administratif				7			
Placement au domicile				3		2	1
Placement judiciaire	1		2	12	3	6	1
Placement TDC				1			1
Plus lieu à AE	3		1	55	1	5	3
Plus lieu à AED	25	1		2			
Retour à domicile					1	1	
Retour chez parents / proches					1		
<b>Total général</b>	<b>80</b>	<b>3</b>	<b>11</b>	<b>572</b>	<b>25</b>	<b>101</b>	<b>40</b>

## 3. FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE

### 3.1 Vie de l'établissement

L'année 2025 a également été marquée par le développement de partenariats avec des clubs sportifs, à l'initiative directe des travailleurs sociaux du service. Cette dynamique traduit une volonté affirmée de proposer des modalités d'intervention complémentaires aux entretiens individuels, en s'appuyant sur des supports favorisant l'accroche, la mise en relation et l'expression des mineurs accompagnés. Elle s'inscrit pleinement dans les axes de déploiement du projet de service, notamment en matière de diversification des pratiques éducatives. Plusieurs actions ont ainsi été mises en place afin de favoriser le lien familial, l'expression des jeunes et leur épanouissement personnel. Le projet Futsal "parents-enfants" a été poursuivi pour la deuxième année consécutive, au plus grand plaisir des parents et des enfants.

Par ailleurs, un accent particulier a été porté sur la structuration interne du service, avec un travail de formalisation des procédures et de fiches repères. Cette démarche vise à sécuriser les pratiques professionnelles et à renforcer la lisibilité du fonctionnement institutionnel. Elle participe également à améliorer les conditions d'accueil et d'accompagnement des nouveaux salariés, dans un contexte marqué par des mouvements de personnel et des besoins d'intégration renforcés.

Enfin, le KIWANIS a permis, comme chaque année, à des jeunes accompagnés de vivre une expérience inoubliable : un baptême de l'air. Cette action a eu lieu au mois de mai 2025 à l'aérodrome de Colmar.

Par ailleurs, le KIWANIS a financé l'achat de matériel spécifique à destination des enfants du service, sur le site de Colmar.

### 3.2 Focale sur l'action de l'établissements dans le domaine de la continuité et fluidité des parcours usagers

Une procédure de relais entre les missions existe et balise la manière dont les relais s'opèrent en cas de changement de mission au sein du service. Des relais sont effectués par les professionnels avec les partenaires qui prennent en compte un accompagnement dans la continuité de celui assuré par le service. Les échanges avec les partenaires (concertations, synthèses, commissions famille) font partie intégrante du travail réalisé par les professionnels du service de sorte à favoriser la transmission des éléments, la continuité et la fluidité des parcours des bénéficiaires. Par ailleurs, la CeA pilote actuellement des groupes de travail sur la mesure unique et permettra, sur le moyen ou long terme de mieux garantir la fluidité et l'agilité entre les prestations/missions proposées par le service. Ce « chantier » a été engagé en fin d'année 2023 dans le cadre du déploiement du projet de service mais doit être réévalué en fonction des orientations stratégiques définies par l'Aide Sociale à l'Enfance.

Un renforcement et une fiabilisation des outils (notamment loi 2002-2) utilisés par le service sur les deux sites permet de mieux recenser les souhaits, les avis et commentaires des bénéficiaires (parents et enfants) et de se projeter vers la concrétisation du Projet Pour l'Enfant (PPE).

### 3.3 Focale sur l'action de l'établissements sur l'accompagnement à l'autonomie et la santé

Les travailleurs sociaux intervenants au profit des mineurs mènent les actions liées à leur accès à l'autonomie et à la santé en soutenant les détenteurs de l'autorité parentale ou des tiers dans les démarches à entreprendre. Pour ce faire, ils sont en lien avec l'ensemble des interlocuteurs « gravitant » autour de la situation des mineurs suivis (professionnels des territoires de solidarité, de l'éducation nationale, de la pédopsychiatrie par exemple) mais aussi les multiples partenaires issus du droit commun (prévention spécialisée, mission locale, pôle emploi, associations).

Par ailleurs, ils orientent les mineurs vers les bons interlocuteurs en ce qui concerne leur projet préprofessionnel et les accompagnent directement pour qu'ils puissent au mieux réussir leur passage vers la majorité.

## 4. DEMARCHE D'AMELIORATION CONTINUE DE LA PRESTATION

### Etat des lieux des chantiers qualité et description des actions entreprises

#### 4.1 Pilotage de la démarche

Le pilotage de la démarche d'amélioration continue de la qualité, ainsi que le déploiement du projet de service, sont assurés par deux instances complémentaires : le Comité de Pilotage (COFIL) et le Comité de Direction (CODIR). La Responsable Accompagnement et Qualité, arrivée au service AEMO en novembre 2025, a un rôle déterminant pour le suivi de la démarche.

Le COFIL, mis en place au début de l'année 2024 et toujours très actif, est composé de représentants issus de l'ensemble des fonctions et missions du service. Il se réunit trois fois par an et se concentre sur le suivi opérationnel des actions définies, dans une logique d'amélioration constante. Entre les réunions, les membres du COFIL assurent l'avancement des actions dont ils sont référents, en mobilisant, lorsque cela est possible, d'autres professionnels du service. Un suivi régulier est effectué entre chaque session afin de garantir une mise en œuvre pragmatique et cohérente.

Parallèlement, des échanges réguliers et informels sont encouragés avec les professionnels de terrain, sur chacun des sites, en plus des réunions d'unités éducatives hebdomadaires animées par les cadres intermédiaires. Les échanges avec les représentants de proximité sont également des espaces de régulation qui contribuent à renforcer l'implication de chacun dans le suivi du plan d'actions global, tant sur le plan organisationnel que dans la mise en œuvre des missions éducatives.

Dans une optique de soutien aux pratiques professionnelles, des Groupes d'Analyse des Pratiques (GAP) sont proposés à l'ensemble des catégories professionnelles : psychologues, travailleurs sociaux, personnels administratifs et cadres. Ces temps d'échanges offrent un espace de réflexion et de prise de recul, indispensable dans un quotidien rythmé par l'accompagnement de mineurs exposés à des situations de danger.

Le Plan de Développement des Compétences (PDC) du service répond à un double objectif : d'une part, satisfaire les demandes individuelles de formation exprimées par les professionnels, et d'autre part, proposer des formations collectives adaptées aux besoins du service. Nous proposons une offre de formation variée, incluant :

- des formations techniques (SST, habilitation électrique, etc.) ;
- des formations cliniques
- des formations dites "socle" (écrits professionnels, prise de parole, techniques d'entretien, etc.).

À cela s'ajoute une journée d'étude thématique annuelle, ouverte à l'ensemble des professionnels du service et qui a été ouverte à des professionnels de la PJJ. La thématique abordée en 2025 a été « *Facteurs de risques et accompagnement des mineurs signalés pour radicalisation : repères théoriques, prise en charge cliniques et éducatives* ». D'autres formations sont également accessibles grâce à des financements mutualisés au sein de l'association. Enfin, chaque professionnel peut participer, à titre individuel, à une journée de formation ou d'étude gratuite par an, sous réserve d'en faire la demande auprès de son supérieur hiérarchique.

#### 4.2 Déploiement des outils métiers : MS Qualité et SILAO (DUI)

Dans le cadre du renforcement de la démarche qualité et du pilotage stratégique, plusieurs outils numériques ont été intégrés ou sont en cours de déploiement au sein du service.

Depuis janvier 2024, le logiciel MS QUALITÉ a été déployé auprès de l'ensemble des professionnels, qui ont tous bénéficié d'une formation à son utilisation. Cet outil centralise les différents plans d'actions liés au projet de service et à l'amélioration continue de la qualité. Il offre également un accès à la base documentaire de l'ARSEA ainsi qu'à de nombreuses fonctionnalités utiles au pilotage global du service.

MS QUALITÉ permet notamment :

- Le suivi des avancées du projet de service,
- La mise à jour et le suivi du Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP) par site,
- Le recensement et la gestion des travaux en cours ou à réaliser,
- La traçabilité des évènements indésirables,
- Le suivi des recommandations suite au contrôle de fonctionnement CeA/PJJ,
- L'intégration des recommandations formulées par la Haute Autorité de Santé,
- Le pilotage du Plan de Prévention des Risques de Maltraitance (PPRM).

Depuis octobre 2024, MS QUALITÉ est également utilisé pour la gestion des enquêtes de satisfaction, diffusées en fin d'accompagnement auprès des parents et/ou représentants légaux. Cet outil contribue à la consolidation d'une culture de l'évaluation et de la participation des usagers.

Par ailleurs, le logiciel SILAO, dossier unique informatisé (DUI) est à présent déployé. La reprise des données a débuté en novembre 2024 et a pris plus d'un an. Cette évolution s'inscrit dans le cadre du Ségur Numérique, en réponse aux exigences nationales en matière de sécurité des données et d'interopérabilité des systèmes d'information médico-sociaux. Ce chantier, d'une ampleur particulièrement importante, a mobilisé de manière intense le pôle administratif du service. Il s'agissait de reprendre, de manière intégralement manuelle, l'ensemble des données relatives aux enfants suivis par le service. Ce travail, particulièrement chronophage et exigeant, a nécessité rigueur, persévérance et un investissement conséquent des professionnels concernés.

Au-delà de sa dimension technique, cette transition constitue une réelle évolution dans les pratiques. Elle permet désormais un meilleur regroupement des documents au sein d'un même outil, facilitant leur accessibilité et leur sécurisation, notamment au regard des exigences liées au RGPD.

Elle représente également un gain significatif en termes de suivi de l'activité du service, en rendant plus lisibles les données produites, ainsi que les statistiques indispensables à l'analyse et à la remontée des enjeux actuels pour le service.

### **4.3 Bientraitance, éthique et prévention des risques de maltraitance**

Une attention constante est portée à la protection des personnes accompagnées contre toute forme de maltraitance, ainsi qu'au respect de leurs droits fondamentaux.

La Haute Autorité de Santé définit la bientraitance comme « une démarche collective pour identifier l'accompagnement le meilleur possible pour l'utilisateur, dans le respect de ses choix et dans l'adaptation la plus juste à ses besoins ». Cette approche est largement intégrée dans nos pratiques professionnelles et inscrite dans le projet de service. Toutefois, il apparaît nécessaire de valoriser davantage cette définition actualisée auprès des professionnels, et d'engager un travail collectif pour l'approprier pleinement dans les pratiques du quotidien.

Un Plan de Prévention des Risques de Maltraitance (PPRM) spécifique au service a été élaboré en cohérence avec le PPRM associatif. Ce document constitue un socle essentiel dans la prévention, la détection et la gestion des risques liés aux situations de maltraitance.

L'éthique professionnelle, quant à elle, est abordée régulièrement par les équipes, notamment lors des Réunions d'Unité Éducative (RUE) et des Groupes d'Analyse de la Pratique (GAP). Les thématiques abordées incluent la confidentialité, le respect de l'intimité des personnes, ou encore les dilemmes éthiques rencontrés dans l'accompagnement. Un projet de base documentaire est également en cours, visant à assurer une veille clinique et juridique continue. Ce travail est porté par des membres du COPIL, en lien avec les autres professionnels du service et en cohérence avec les textes de référence du secteur.

La praxis, ou réflexion dans l'action, constitue un fondement de l'intervention éducative et un repère fort de l'identité du service AEMO 68. Les pratiques professionnelles s'inscrivent dans le respect des codes de déontologie, notamment ceux des assistants de service social et des psychologues. De plus, le partage d'informations avec les partenaires extérieurs est strictement encadré par les règles du secret professionnel. Les familles sont systématiquement informées des communications effectuées entre le service et ses partenaires, en cohérence avec les principes de transparence et de co-construction de l'intervention.

Enfin, l'équipe pluridisciplinaire joue un rôle central dans la régulation des situations complexes, grâce à une dynamique d'échanges, de retours d'expérience et de feed-back entre pairs. Cette posture permet aux professionnels de ne pas rester isolés face à des situations sensibles, tout en favorisant une évolution continue des pratiques sous le regard bienveillant et exigeant du collectif. Cette ouverture à la réflexion critique, véritable levier de qualité, constitue une force du service et anime le quotidien de ses équipes.

#### 4.4 Gestion des risques

- **Gestion des événements indésirables**

Les Fiches d'Evènements Indésirables sont dorénavant gérées via le Logiciel MS Qualité.

8 Fiches d'Evènements Indésirables ont été rédigées par les professionnels du service sur l'ensemble de l'année 2025. Sur ces 8 FEI, une tendance se dégage avec les violences verbales et/ou menaces de mort des bénéficiaires envers les personnels du service (7).

Les faits évoqués ci-dessus étant répréhensibles sur le plan pénal, des signalements à l'autorité judiciaire ont été réalisés en plus des notes d'incident envoyées au Juge des enfants. Dans certaines situations, des dépôts de plainte ont été effectués par les salariés et le service.

Une procédure interne de gestion de ces situations en cohérence avec les procédures associatives est en voie de finalisation.

- **Gestion des plaintes et réclamations**

Actuellement, les plaintes et réclamations sont consignées dans un classeur et proviennent principalement de courriers ou de mails adressés par les familles, généralement accompagnés d'une demande de rendez-vous avec la direction. Le recensement, l'analyse et l'évaluation de ces plaintes et réclamations seront prochainement traitées via le Logiciel MS QUALITE. En attendant, nous avons ajouté le document « plainte et réclamation » en annexe du livret d'accueil.

- **Autres aspects de la gestion des risques**

- Plan de continuité de l'activité et de la Gestion des Risques à jour pour chaque site.
- DUERP à jour pour chaque site.

#### 4.5 Formalisation des documents socles de la structure

- Signature de Conventions de partenariat
- Actualisation des plaquettes de présentation du service à destination des partenaires.
- Actualisation du Règlement de Fonctionnement
- Actualisation des Livrets d'accueil
- Rédaction de Fiches Repères /Actualisation de procédures

## 4.6 Mise en œuvre du plan d'action suite à l'évaluation HAS

Les actions mises en œuvre en 2025 suite à l'évaluation HAS sont les suivantes :

- Déploiement du logiciel SILAO (dossier unique informatisé).
- Déplacement des dossiers des bénéficiaires dans l'armoire sécurisée prévue à cet effet sur le site de Colmar.
- Transmission d'une trame permettant le recueil des plaintes et des réclamations en annexe du livret d'accueil.
- Envoi des documents par courrier dès l'engagement de la mesure.

## 4.7 Autres aspects liés à la qualité d'accompagnement

### - Droits de la personne accompagnée

Dès l'engagement de la mesure, les bénéficiaires reçoivent le livret d'accueil et ses annexes, à savoir, le règlement de fonctionnement, la charte des droits et libertés de la personne accueillie, la charte de la bientraitance et de l'éthique, les documents présentant la personne qualifiée, un formulaire de plainte et réclamation et trois autorisations à signer (transport, activités, droit à l'image). Ces documents détaillent leurs droits, les modalités d'accompagnement et les recours possibles en cas de litige ou de mécontentement.

Le DIPC (Document Individuel de Prise en Charge) initial est présenté et signé par les détenteurs de l'autorité parentale, le mineur et le personnel éducatif référent. Suite à un aller-retour avec le secrétariat du service pour signature du cadre intermédiaire, le document est ajouté au dossier. Le document finalisé avec toutes les signatures est ensuite transmis aux bénéficiaires. Nous nous efforçons de favoriser l'information et la participation des familles aux décisions les concernant tout au long du parcours, notamment à travers la mise à jour régulière des DIPC et de leurs avenants.

De plus, une nouvelle circulaire de la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ) datant de janvier 2024 est venue rendre obligatoire la notification des jugements aux mineurs de plus de 13 ans, avec remise en main propre du jugement.

Nous veillons à ce que les informations concernant les droits des personnes accompagnées soient bien comprises et accessibles, et nous y veillerons encore davantage à l'avenir avec l'utilisation accrue de la méthode FALC (Facile à lire et à comprendre). Par ailleurs, les dossiers des bénéficiaires sont numérisés et gérés avec soin par nos personnels administratifs. Nous utilisons un réseau informatique sécurisé répondant aux normes RGPD (Règlement Général de Protection des données) et les dossiers informatiques sont centralisés par site. Nous disposons d'un local de stockage des dossiers adapté à Mulhouse et à Colmar. Une armoire a été aménagée sur le site de Colmar pour que les dossiers soient rassemblés à un seul endroit.

Les affichages obligatoires en matière de droit des personnes accompagnées sont affichés dans les salles d'attente sur chaque site.

### - Expression et participation de la personne accompagnée

Si dans la construction du projet de service 2023-2027, les bénéficiaires n'ont été que peu associés au processus d'élaboration, l'intention est de davantage favoriser leur participation active à sa mise en œuvre concrète. D'ailleurs, le développement du pouvoir d'agir des personnes accompagnées en est un des axes forts, ce qui se remarque dans la réactualisation des documents internes, procédures liées au suivi et à l'accompagnement des mineurs et de leurs parents.

Les contraintes liées à l'étendue du service, le nombre très important de personnes accompagnées et la multiplicité des situations rencontrées peut être un frein pour faire participer les enfants et leurs parents au fonctionnement du service.

Par contre, des actions sont mises en place pour favoriser l'expression des mineurs et de leurs parents dans le cadre des accompagnements (médiations éducatives individuelles et collectives, séjours, recueil des souhaits, avis et commentaires dans le cadre des entretiens).

- Co-construction et personnalisation du projet d'accompagnement

La construction des projets personnalisés avec les mineurs et leurs parents a fait l'objet d'une attention toute particulière, autour d'un double objectif : renforcer le pouvoir d'agir des personnes accompagnées et favoriser leur participation active. Ainsi, la co-construction et la personnalisation des projets d'accompagnement sont au cœur de notre mission. Nous mettons tout en œuvre pour adapter nos interventions aux besoins spécifiques des familles, en assurant une évaluation continue des situations. Chaque projet personnalisé est ajusté tout au long de l'accompagnement, depuis l'engagement jusqu'à la clôture de la mesure. Ces ajustements s'opèrent en fonction des objectifs initiaux, des ressources mobilisables et des circonstances propres à chaque intervention.

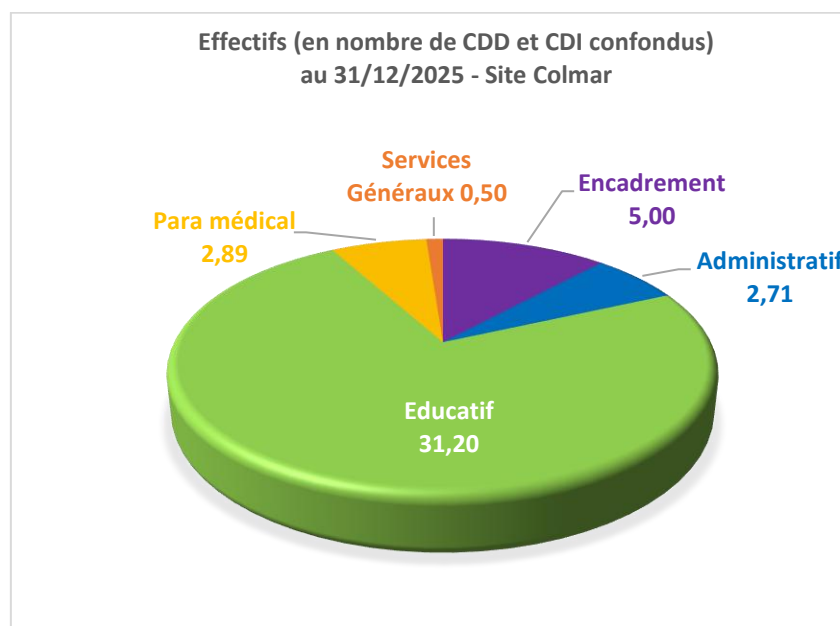
## 5. RESSOURCES HUMAINES AU 31/12/2025

### Site de Colmar

2023	2024	2025
38,69	43,10	42,30

#### Répartition personnel par catégorie et type de contrat (en équivalent temps plein) Site de Colmar

	TOTAL 2025	Encadrement	Administratif	Educatif	Médical	Services Généraux
CDI	41,30	5,00	2,71	30,20	2,89	0,50
CDD temporaire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CDD remplacement	1,00	0,00	0,00	1,00	0,00	0,00
<b>TOTAL</b>	<b>42,30</b>	<b>5,00</b>	<b>2,71</b>	<b>31,20</b>	<b>2,89</b>	<b>0,50</b>

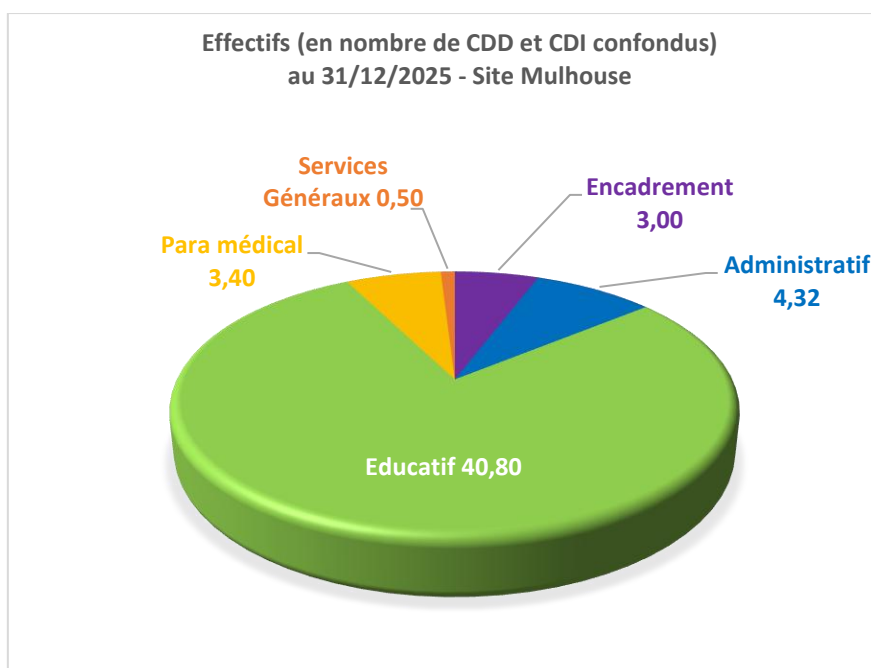


## Site de Mulhouse Bassin

2023	2024	2025
52,64	55,12	52,02

### Répartition personnel par catégorie et type de contrat (en équivalent temps plein) Site de Mulhouse Bassin

	TOTAL 2025	Encadrement	Administratif	Educatif	Médical	Services Généraux
CDI	49,02	4,00	4,32	36,80	3,40	0,50
CDD temporaire	1,00	0,00	0,00	1,00	0,00	0,00
CDD remplacement	1,00	0,00	0,00	1,00	0,00	0,00
Contrats aidés	1,00	0,00	0,00	1,00	0,00	0,00
<b>TOTAL</b>	<b>52,02</b>	<b>4,00</b>	<b>4,32</b>	<b>39,80</b>	<b>3,40</b>	<b>0,50</b>

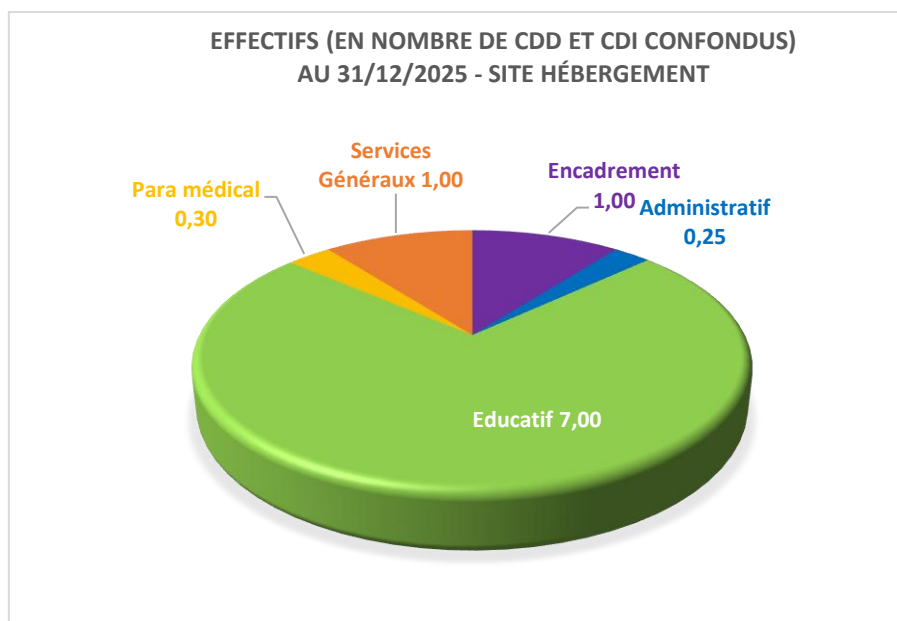


## Site de Mulhouse Flandres (AEMO-H)

2023	2024	2025
9,55	9,55	9,55

### Répartition personnel par catégorie et type de contrat (en équivalent temps plein) Site de Mulhouse Flandres

	TOTAL 2025	Encadrement	Administratif	Educatif	Médical	Services Généraux
CDI	8,55	1,00	0,25	6,00	0,30	1,00
CDD temporaire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CDD remplacement	1,00	0,00	0,00	1,00	0,00	0,00
<b>TOTAL</b>	<b>9,55</b>	<b>1,00</b>	<b>0,25</b>	<b>7,00</b>	<b>0,30</b>	<b>1,00</b>



## Développement des compétences

- Formations : - 1 journée de conférence par an, qui regroupe toute l'équipe éducative autour d'une même thématique (en 2025 a été " Facteurs de risques et accompagnement des mineurs signalés pour radicalisation : repères théoriques, prise en charge cliniques et éducatives ».)
- Formations mutualisées avec d'autres services de l'ARSEA (triptyque avec l'AEMO 67, Accompagnement des bénéficiaires par la Bienveillance, L'accompagnement du tout-petit et de sa famille en protection de l'enfance
- Formations collectives : Les enfants et la maladie mentale de leurs parents, L'entretien motivationnel : un outil favorisant la désistance, Approche Médiation

Des formations individuelles ont également été proposées aux psychologues et éducateurs/trices spécialisé(e)s / assistantes sociales. D'autres ont bénéficié de formations gratuites grâce à des partenaires.

- Accueil et intégration des nouveaux professionnels : accueil de 6 stagiaires à Mulhouse + 2 à Colmar. Accueil d'1 étudiante en contrat de professionnalisation et 2 apprenties à Mulhouse
- Espaces de soutien des professionnels : Les réunions pour les nouveaux professionnels ont été repensées pour mieux répondre aux besoins et ont été proposées à hauteur d'une réunion par trimestre soit 4 pour l'année.

## 6. CONCLUSION

L'année 2025 confirme la dynamique de transformation de l'offre du SAEMO 68. L'activité du service poursuit sa progression, tant dans le champ judiciaire qu'administratif. L'engorgement des dispositifs et le nombre important de mesures en attente traduisent néanmoins une tension structurelle persistante entre les besoins repérés et les capacités de prise en compte.

Dans ce contexte, les ajustements organisationnels engagés tout au long de l'année ont permis d'assurer la continuité des accompagnements. L'arrêt des crédits non reconductibles liés à l'expérimentation FILE ACTIVE, ainsi que les redéploiements de moyens qui ont suivi, ont nécessité une adaptation rapide des équipes. Celles-ci ont su maintenir leur engagement auprès des mineurs et de leurs familles, malgré des conditions d'exercice toujours exigeantes.

Parallèlement, le service a poursuivi le développement de ses partenariats et de ses actions d'ouverture vers les dispositifs de droit commun, favorisant ainsi l'inscription des enfants accompagnés dans des espaces de socialisation diversifiés.

Alors que se poursuivent les travaux engagés avec la Collectivité européenne d'Alsace autour de la mesure unique et du déploiement du Projet Pour l'Enfant à l'échelle du milieu ouvert, le SAEMO 68 entend rester proactif et force de proposition. L'enjeu sera de contribuer à ces évolutions sans perdre la capacité d'adaptation des interventions, en veillant à préserver des modalités d'accompagnement ajustées aux besoins des situations.

Dans cette perspective, les réflexions engagées autour de l'intervention modulaire et le développement des médiations individuelles et collectives constituent des axes de travail structurants pour les années à venir, dans la dernière phase du projet de service actuel et à l'approche de l'échéance 2028.

Enfin, la question de l'équité territoriale demeure centrale, notamment au regard des écarts persistants entre le Bas-Rhin et le Haut-Rhin concernant le nombre d'enfant suivis en AED et en AEMO (27 mesures par travailleur social dans le Bas-Rhin, contre 30 dans le Haut-Rhin), et devra inévitablement être rediscutée.